Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du
Finistère

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260115-1664-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1664

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Présents : FRANQUES Xavier, CHOPIN David, SALAÜN Christophe, LE ROY Patrick, TREGUER Arnaud, POLARD Anthony, BOEDOC Laëtitia
Excusés : PRIGENT Julie, GOBERVILLE, Carine CUEFF Valérie
Absent : LAFAY Jacques-Antoine
Secrétaire de séance : LE ROY Patrick

SUBVENTIONS AU CLUB DE LA VALLEE

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'Association du Club de la Vallée et présente aux conseillers le bilan financier de l'association ainsi que l'objet de la demande.

Considérant que l'association sollicite une aide financière de 900€.

Considérant que l'association souhaite faire l'acquisition d'un réfrigérateur d'un montant de 299€ pour la Maison du Bourg.

Considérant l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation des activités du club et la diminution du nombre des adhérents,

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour accorder à l'association du Club de la Vallée une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 299€ pour l'achat d'un frigo.

Vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à Lanarvily,
Le 20 décembre 2025
Le Maire,
Xavier FRANQUES

